

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 16 JUILLET 2020**  
**Convocation 07 Juillet 2020**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020, à 18 heures 30, salle des fêtes de PONT sur VANNE sous la Présidence de Daniel PAGNIER, doyen d'âge puis de

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Installation des conseillers communautaires (commune de Fournaudin)**
- **Élection du Président**
- **Fixation du nombre de Vice-Présidents**
- **Élection des Vice-Présidents**
- **Fixation du Bureau : nombre et membres du bureau**
- **Élections des délégués au PETR**

*Questions diverses*

Étaient présents ou représentés :

ARCES DILO	Madame	BAKOUR	Annie	MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves
ARCES DILO	Madame	PISSIER	Pouvoir à Mme BAKOUR	PONT / VANNE	Monsieur	JEUFFRAIN	Aymeric
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William	St Maurice aux Riches Hommes	Monsieur	FAGEGALTIER	Francis
BŒURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Françoise	VALLÉES DE LA VANNE	Monsieur	LAMARRE	Guy
CERILLY	Madame	VALLÉE	Edith	VALLÉES DE LA VANNE	Madame	BERTHELIN	Pouvoir à M. MAUDET
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick	VALLÉES DE LA VANNE	Madame	THÉROUÉ	Magalie
CERISIERS	Monsieur	LOUVET	Pouvoir à M HARPER	VALLÉES DE LA VANNE	Monsieur	MAUDET	Luc
CERISIERS	Madame	CATOIRE	Aline	VAUDEURS	Monsieur	MILOT	André
CERISIERS	Monsieur	PRIETO	Carlos	VAUDEURS	Monsieur	HERLAUT	Pouvoir à M. MILOT
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine	VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie-José
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLECHÉTIVE	Madame	VIÉ	Nicole
COURGENAY	Monsieur	LANGILLIER	Gérard	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
FLACY	Madame	PIERRE	Claudine	VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Madame	DE CLERCQ	Priscillia
FOISSY/VANNE	Madame	SAINCIERGE DURAND	Jeanne	VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Madame	LOISON	Elisabeth
FOURNAUDIN	Monsieur	VIOLETTE	Christophe	VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Monsieur	PUTHOIS	Alain
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel				
LAILLY	Madame	CROSIER	Christiane				
LES CLÉRIMOIS	Madame	POULIN	Isabelle				
LES SIÈGES	Monsieur	BARBIRATI	Antoine				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : .

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth LOISON

Le présent conseil est diffusé en direct sur la chaîne ComComTV et sur la chaîne Facebook de la CCVPO, conformément aux dispositions du règlement communautaire adopté par délibération N° 13-2020.

\*\*\*\*\*

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers avec la convocation.

\*\*\*\*\*

❖ **Installation du Conseil Communautaire délibération 016-2020, Classification 5.2**  
**Fonctionnement des assemblées**

Le président de séance expose que, dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, la présente séance d'installation du conseil communautaire, d'élection du Président et des Vice-Présidents se déroule à public restreint avec diffusion sur la page Facebook CCVPO communication pour permettre au public de le suivre. Ces dispositions sont conformes au règlement communautaire adopté par délibération N° 13-2020.

Conformément à l'arrêté Préfectoral 2019-1158 fixant le nombre et la répartition des délégués des communes au sein du conseil communautaire, Monsieur Luc MAUDET Président sortant, déclare installés dans leurs fonctions les délégués listés ci-dessus, et, en particulier, M. Christophe VIOLETTE, maire de Fournaudin.

❖ **Délibération 17-2020, Élection du Président, Nomenclature 5.1 Élection de l'exécutif**

Sous la présidence de Monsieur Daniel PAGNIER, doyen d'âge, le Conseil Communautaire, après débat, décide que chaque candidat au poste de Président ou Vice-président, après tirage au sort de l'ordre des interventions, disposera d'un temps de parole libre. Ce temps de parole sera équitablement réparti, à la volonté des candidats.

Sous la présidence de Monsieur Daniel PAGNIER, doyen d'âge ; le conseil Communautaire, Vu l'arrêté préfectoral n°2019/1158 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Sont candidats : MM. MAUDET Luc, KARCHER Sébastien

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : deux
- Suffrages exprimés : trente deux
- Majorité absolue : dix sept

Ont obtenu :

- M. Sébastien KARCHER : 17 (dix-sept) voix
- M. Luc MAUDET : 15 (quinze) voix

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ; le conseil Communautaire, décide de proclamer Monsieur Sébastien KARCHER, Président de la communauté de la Vanne et du Pays d'Othe et le déclare installé.

❖ **Délibération 18-2020, Fixation du nombre de Vice-Présidents, Nomenclature 5.2 Fonctionnement des assemblées**

Sous la Présidence de M. Sébastien KARCHER, le conseil Communautaire, Vu l'arrêté préfectoral n°2019/1158 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-présidents à six (6).

❖ **Délibération 19-2020, Élections des Vice-Présidents, Nomenclature 5.1 Élection de l'exécutif**

Le conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/1158 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;  
Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;  
Vu les résultats du scrutin ; Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Sont candidats au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président : MM. MAUDET Luc et PRIETO Carlos

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : trente quatre
- Majorité absolue : dix-huit

Ont obtenu :

- M. MAUDET Luc : 20 (vingt) voix
- M. PRIETO Carlos : 14 (quatorze) voix

Le Conseil Communautaire décide de proclamer, Monsieur Luc MAUDET conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé.

Sont candidats au poste de second Vice-Président : Mme ROCHÉ Marie-José et PAGNIER Daniel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : trente quatre
- Majorité absolue : dix-huit

Ont obtenu :

- Mme ROCHÉ Marie-José : 24 (vingt-quatre) voix
- M. Daniel PAGNIER : 10 (dix) voix

Le Conseil Communautaire décide de proclamer, Mme ROCHÉ Marie-José, conseillère communautaire, élue 2<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

Est candidate au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme VAILLANT Christine

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : trois
- Suffrages exprimés : trente et un
- Majorité absolue : seize

Ont obtenu :

- Mme VAILLANT Christine : 31 (trente et un) voix

Le Conseil Communautaire décide de proclamer Madame Christine VAILLANT, conseillère communautaire, élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

Sont candidats au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme BAKOUR Annie et PAGNIER Daniel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : un
- Suffrages exprimés : trente trois

- Majorité absolue : dix-sept

Ont obtenu :

- Mme Annie BAKOUR : 21 (vingt-une) voix
- M. Daniel PAGNIER : 12 (douze) voix

Le Conseil Communautaire décide de proclamer Madame Annie BAKOUR, conseillère communautaire, élue 4ème vice-présidente et la déclare installée.

Est candidat au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président : M. MILOT André

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : trois
- Suffrages exprimés : trente et un
- Majorité absolue : seize

Ont obtenu :

- M André MILOT : 31 (trente et une) voix

Le Conseil Communautaire décide de proclamer Monsieur André MILOT, conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et le déclare installé.

Sont candidats au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président : MM FAGEGALTIER Francis, PRIETO Carlos

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : trente quatre
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : trente quatre
- Majorité absolue : dix huit

Ont obtenu :

- M. Francis FAGEGALTIER : 20 (vingt) voix
- M. PRIETO Carlos : 14 (quatorze) voix.

Le Conseil Communautaire décide de proclamer Monsieur Francis FAGEGALTIER, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé.

## ❖ **Délibération 20-2020, Fixation du Bureau : nombre et membres du bureau, Nomenclature**

### **5.1 Élection de l'exécutif**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;  
Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ; Sur proposition du Président, décide de surseoir à la décision et de fixer le nombre des membres du bureau tel qu'indiqué au règlement actuel de l'assemblée soit un bureau limité au Président et Vice-Présidents, dans l'attente d'une nouvelle délibération.

- **Lecture de la charte de l'Élu Local**

Le Président donne lecture de la charte. Chaque conseiller a reçu une copie des documents suivants : charte de l'Élu local et disposition du CGCT

- ❖ **Délibération 21-2020, Élections des délégués au PETR, Nomenclature 5.3 Désignation de représentants**

Vu la délibération 019-2014 approuvant la création du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne,

Vu les statuts de ce syndicat mixte , la communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe disposant de deux délégués et un suppléant auprès du syndicat

Sont candidats MM Patrick HARPER, Sébastien KARCHER, Luc MAUDET, Daniel PAGNIER, et sont élus Monsieur Luc MAUDET (19 Voix) et Monsieur Sébastien KARCHER (18 Voix) en qualité de titulaires Est candidate et est élue, à l'unanimité, en qualité de suppléante : Mme Christine VAILLANT

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MAUDET indique qu'une cabine de télé-médecine sera installée en septembre au Centre de Santé de Villeneuve l'Archevêque en collaboration avec GROUPAMA. Une réunion de présentation est organisée le 31 Juillet à St Dizier.

Une présentation du logiciel « intra Muros » initialement prévue le lundi 20 Juillet sera reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

### **TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 16 juillet 2020**

❖ Installation du Conseil Communautaire délibération 016-2020, Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées.....	1
❖ Délibération 17-2020, Élection du Président, Nomenclature 5.1 Élection de l'exécutif.....	2
❖ Délibération 18-2020, Fixation du nombre de Vice-Présidents, Nomenclature 5.2 Fonctionnement des assemblées.....	2
❖ Délibération 19-2020, Élections des Vice-Présidents, Nomenclature 5.1 Élection de l'exécutif.....	2
❖ Délibération 20-2020, Fixation du Bureau : nombre et membres du bureau, Nomenclature 5.1 Élection de l'exécutif.....	4
❖ Délibération 21-2020, Élections des délégués au PETR, Nomenclature 5.3 Désignation de représentants	5

### **TABLE DES DÉCISIONS du 16 juillet 2020**

• Lecture de la charte de l'Élu Local.....	5
--	---

Liste des pièces annexes adressées aux conseillers communautaires avec la convocation

1. Charte de l'Élu Local et exercice des mandats locaux
2. Arrêté 2017-08 Portant statuts du PETR du Nord de l'Yonne

PIECE ANNEXE

- Procès-Verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents
- Feuille de proclamation

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture, le 20 juillet 2020

Et publication ou notification, le 20 Juillet 2020

Suivent les signatures